

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	1643,16	-0,28%	13,02%
8300	INDICE DES BANQUES	1623,07	-0,33%	11,44%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	1824,50	0,47%	22,06%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	1894,73	-1,39%	-4,36%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	1860,84	-0,60%	33,23%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	876,23	-0,32%	-4,71%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	884,05	0,99%	-14,35%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	834,82	1,61%	-19,05%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE II - CONTINU A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	3,000	04-05-2007	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	81,000	80,030	81,000	81,000	80,030		
2	1	2,600	20-06-2007	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	14,400	14,400	14,300	14,400	14,300		
3	1	0,050	06-08-2007	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	3,750	3,700	3,650	3,740	3,650		
4	20	1,800	25-06-2007	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	31,820	31,800	31,960	31,980	31,800		
5	1	2,200	20-04-2007	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	6,800	6,800	6,800	6,800	6,800		
6	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	7,100	7,080	7,280	7,280	7,080		
7	10	1,200	14-06-2007	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	38,480	38,500	38,480	38,500	38,480		
8	5	0,500	06-06-2007	BH - Banque de l'Habitat	24,420	24,260	24,300	24,300	24,260		
9	5	0,750	25-06-2007	TL - Tunisie Leasing	14,560	14,960	14,660	14,960	14,660		
10	10	2,200	29-05-2007	BT - Banque de Tunisie	97,000	96,900	96,900	96,900	96,900		
11	5	0,400	28-06-2007	STB - Société Tunisienne de Banque	10,720	10,780	10,800	10,800	10,750		
12	5	0,800	11-06-2007	BNA - Banque Nationale Agricole	9,030	9,010	9,000	9,010	9,000		
13	1	0,170	26-06-2007	ATB - Arab Tunisian Bank	5,400	5,400	5,350	5,400	5,350		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	13,900	13,900	13,600	13,900	13,600		
15	5	1,350	01-06-2007	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	30,880	31,780	31,710	31,780	31,710		
16	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	26,000	25,880	25,110	25,880	25,110		
17	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	23,600	23,800	23,590	23,800	23,100		
18	1	0,090	09-07-2007	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,980	1,980	1,980	1,980	1,980		
19	1	0,135	20-07-2007	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,030	2,030	2,020	2,030	2,020		
20	5	0,600	16-07-2007	ELECTROSTAR	12,300	11,940	12,270	12,270	11,940		
21	5	0,600	11-07-2007	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	25,880	26,000	25,500	26,000	25,500		
22	5	0,700	04-07-2007	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	18,520	18,350	18,900	18,900	18,350		
23	1	0,500	30-06-2004	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	3,500	3,400	3,600	3,600	3,400		
24	1	0,150	14-05-2007	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,200	3,210	3,210	3,210	3,210		
25	1	0,200	27-06-2007	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	4,200	4,190	4,160	4,200	4,160		
26	1	0,150	16-07-2007	KARTHAGO AIRLINES	8,590	8,600	8,700	8,700	8,600		
27	1	0,110	02-07-2007	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,290	2,290	2,260	2,290	2,260		
28	5	0,300	21-05-2007	EL WIFACK Leasing	6,500	6,400	6,480	6,480	6,400		
29	1	0,220	15-05-2007	Société ESSOUKNA	4,990						
30	1	0,070	02-07-2007	ADWYIA - Société Adwya	3,300	3,260	3,290	3,290	3,260		
31	1	1,200		TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,900	4,840	4,900	4,900	4,840		

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
32	10	0,800	15-06-2007	LA CARTE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CI)	22,920				
33	25	7,000	29-06-2007	Air Liquide Tunisie	165,200				
34	5	1,000	18-05-2007	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	37,500	37,300	37,350		
35	10	1,500	03-04-2007	Placements de Tunisie - SICAF	36,000				
36	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,500				
37	5	1,500	04-06-2007	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	47,000				
38	10	3,500	15-05-2007	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	63,020				
39	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,300				
40	10	0,900	29-06-2007	AMEN BANK	28,400	28,200	* 28,200	B	27,360
41	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	31,420	31,430	31,430		
42	5	0,700	31-05-2007	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Investissement à Capital Risque	10,710	10,600	10,600		
43	5	1,500	08-05-2007	CIL - Compagnie Internationale de leasing	14,000	14,000	14,000		
44	1	1,500	02-07-2007	ATL - Arab Tunisian Lease	3,310	3,310	3,310		
45	10	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	2,900				
46	10	1,000	09-07-2001	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	35,050	35,100	35,100		
47	5	0,700	23-07-2007	EL MAZRAA	15,500	15,500	15,500		
48	10	0,600	01-09-2003	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	15,970	16,000	15,780		
49	10	0,600	01-07-2004	GL - General Leasing	4,900				
50	5	0,650	29-06-2007	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	13,000			H	5,120

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX : Comité des indices boursiers du 22/12/2005. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « pour tout connaître sur les indices de la Bourse ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une réduction de la valeur nominale : **SOMOCER (5 à 1), SPDIT (8 à 1), CIL (10 à 5), ADWYIA (5 à 1), BNA (10 à 5), ATL (10 à 1), SFBT (5 à 1), TPR (5 à 1).**

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE = MARCHÉ OBLIGATAIRE

N°	GROUPE 21 - CONTINU A VALEURS	DERNIERE ECHANÉE	ECHANÉE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A									
51	BTA 10ANS 6,5% MARS 2009	V. F. : 1 000 Dinars	B0309	10-03-2009					
52	BTA 10ANS 6,75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010					
53	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014					
54	BTA 5ANS 6,75% JUIN 2008	V. F. : 1 000 Dinars	B0608	11-06-2008					
55	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014					
56	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	08-02-2015					
57	BTA 6ANS 6% MARS 2012	V. F. : 1 000 Dinars	B0312	15-03-2012					
58	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013					
59	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016					
60	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022					
61	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017					
LES EMPRUNTS									
62	BTE	EO BTE1 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	OBTE	25-06-2011	25-06-2007		100,000		
63	ATTIJARI BANK	OCA ATTIJARI BANK 2006 Sans IF à 4,82% j. 18/01	OCTJ6	18-01-2012			100,000		
64	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIA2	09-12-2009	09-12-2006		99,300		
65	BH	EO BH1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 31/12	OBH1	31-12-2008	31-12-2006		99,000		
66	TUNISIE LEASING	EO TUNISIE LEASING 2002/2 Sans AP à 7,4% j. 30/04	OTS22	30-04-2008	30-04-2007		100,000		
67		EO TUNISIE LEASING 2003/1 Sans AP à 7,4% j. 30/01	OTS31	30-01-2009	30-01-2007		100,760		
68		EO TUNISIE LEASING 2004/1 Sans AP à 7,4% j. 30/04	OTS41	30-04-2009	30-04-2007		99,300		
69		EO TUNISIE LEASING 2004/2 Sans AP à 7% j. 31/03	TS42F	31-03-2010	31-03-2007		100,000		
70		EO TUNISIE LEASING 2004/2 Sans AP à TMM+1,4% j. 31/03	TS42V	31-03-2010	31-03-2007		100,000		
71		EO TUNISIE LEASING 2005-1 Sans AP à 7% j. 28/10	TS51F	28-10-2010	28-10-2007		100,000		
72		EO TUNISIE LEASING 2005-1 Sans AP à TMM+1,4% j. 28/10	TS51V	28-10-2010	28-10-2007		100,000		
73		EO TUNISIE LEASING 2006/1 Sans AP à 6,5% j. 15/11	TS61F	15-11-2011	15-11-2007		98,900		
74		EO TUNISIE LEASING 2006/1 Sans AP à TMM+1,0% j. 15/11	TS61V	15-11-2011	15-11-2007		100,000		
75		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 Sans AP à 7% j. 31/07	TS7F	31-07-2012			99,560		
76		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 Sans AP à TMM+1,375% j. 31/07	TS7V	31-07-2012			100,000		
77	UBCI	EO UBCI 2001 7ans IF à TMM+0,75% j. 31/12	OUBCI1	31-12-2008	31-12-2006		98,000		
78	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2007		100,000		
79		EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 20/01	OAB6	20-01-2017			98,980		
80	ATB	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017			100,000		
81		EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05	ATB7B	25-05-2023			100,000		
82		EO ATB- 2007 Catégorie A 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05	ATB7C	25-05-2027			100,000		
83		EO ATB- 2007 Catégorie A 25ans AP à TMM+2% j. 25/05	ATB7D	25-05-2032			100,000		
84	C I L	EO CIL 2002/2 Tr. A 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2A	16-09-2009	16-09-2007		100,000		
85		EO CIL 2002/2 Tr. B 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2B	16-09-2009	16-09-2007		100,000		
86		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2007		98,500		
87		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2007		100,000		
88		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2007		100,000		
89		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2007		100,000		
90		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL41	30-09-2011	30-09-2007		100,000		
91		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL42	30-09-2011	30-09-2007		100,000		
92		EO CIL 2004 / 2 Sans AP à 7% j. 31/03	CL42F	31-03-2010	31-03-2007		98,500		
93		EO CIL 2004 / 2 Sans AP à TMM+1,25% j. 31/03	CL42V	31-03-2010	31-03-2007		100,000		
94		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 14/10	CLS1F	14-10-2012	14-10-2007		98,600		
95		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 14/10	CLS1V	14-10-2012	14-10-2007		100,000		
96	BT KD	EO BT KD 2006 Sans AP à 6,25% j. 18/12	OBTK6	18-12-2011			98,700		
97	A T L	EO ATL 2002/2 Sans AP à 7,4% j. 15/04	OAT22	15-04-2008	15-04-2007		100,000		
98		EO ATL 2003 / 1 Sans AP à 7,4% j. 15/03	OAT3A	15-03-2009	15-03-2007		98,600		
99		EO ATL 2003 / 1 Sans AP à TMM+1,5% j. 15/03	OAT3B	15-03-2009	15-03-2007		100,000		
100		EO ATL 2004 / 1 Sans AP à 7,25% j. 16/08	OAT4F	16-08-2009	16-08-2007		100,000		
101		EO ATL 2004 / 1 Sans AP à TMM+1,5% j. 16/08	OAT4V	16-08-2009	16-08-2007		100,000		
102		EO ATL 2004 / 2 Sans AP à 7% j. 31/03	AT42F	31-03-2010	31-03-2007		100,000		
103		EO ATL 2004 / 2 Sans AP à TMM+1,25% j. 31/03	AT42V	31-03-2010	31-03-2007		100,000		
104		EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013	15-06-2007		99,720		
105		EO ATL 2007-1 Fixe Sans AP à 7% j. 31/08	AT7F1	31-08-2012			99,700		
106		EO ATL 2007-2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 31/08	AT7V1	31-08-2012			100,000		
107	MEUBLATEX S.A.	EO MEUBLATEX 2001 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXA	10-09-2009	10-09-2007		100,000		
108		EO MEUBLATEX 2001 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXB	10-09-2009	10-09-2007		100,000		
109		EO MEUBLATEX 2001 Tr. C Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXC	10-09-2009	10-09-2007		100,000		
110	UTL	EO UTL 2004 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 31/03	OUTL4	31-03-2012	31-03-2007		99,990		
111		EO UTL 2005/1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OUTL5	30-09-2012	30-09-2007		99,800		
112	AMEN LEASE	EO AL 2001-1 10ans AP à 7,5% j. 29/08	OAL1A	29-08-2008	29-08-2007		99,880		
113		EO AL 2001-1 10ans AP à 7,25% j. 29/08	OAL1B	29-08-2011			99,900		
114		EO AL 2001-2 7ans AP à 7,5% j. 21/12	OAL12	30-12-2008	30-12-2006		100,000		
115		EO AL 2002-1 7ans AP à 7,5% j. 16/10	OAL21	15-10-2009	15-10-2007		100,000		
116	EL MOURADI	EO EL MOURADI 2002 Tr. A Gar. STB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/08	OMRDA	29-08-2009	29-08-2007		100,000		
117		EO EL MOURADI 2002 Tr. B Gar. UB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/08	OMRDB	29-08-2009	29-08-2007		100,000		
118	EL MAZRAA	EO EL MAZRAA 2001 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/01	OMAZ1	11-01-2009	11-01-2007		98,000		
119	SOTUVER	EO SOTUVER 2002 7ans IF à TMM+2% j. 20/02	OSTV2	20-02-2009	20-02-2007		100,000		
120	BATAM	EO BATAM 2001 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 15/12 **	OBAT1	15-12-2003	15-12-2003		100,000		
121	GENERAL LEASING	EO GL 2001 7ans AP à 7,40% 2 ans de franchise j. 20/07	OGL1B	19-07-2008	19-07-2007		100,000		
122		EO GL 2001-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/12	OGL12	31-12-2008	31-12-2006		100,000		
123		EO GL 2002-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 10 / 07	OGL21	10-07-2009	10-07-2007		100,000		
124		EO GL 2003-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/07	OGL31	30-07-2010	30-07-2007		100,000		
125		EO GL 2003-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 20/02	OGL32	20-02-2011	20-02-2007		98,600		
126		EO GL 2003-2 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/02	OGL3V	20-02-2011	20-02-2007		100,000		
127		EO GL 2004 / 1 Sans AP à 7,25% j. 12/01	OGL41	12-01-2010	12-01-2007		100,000		
128	JERBA MENZEL	EO Jerba Menzel 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJM1A	11-05-2008	11-05-2007		100,000		
129		EO Jerba Menzel 2001 Tr. B Gar. BS 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJM1B	11-05-2008	11-05-2007		103,000		
130	PALM MARINA	EO P M 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/05	OPM1A	11-05-2008	11-05-2007		100,000		
131		EO P M 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/05	OPM1B	11-05-2008	11-05-2007		101,480		
132	MODERN LEASING	EO ML 2001 Tr. A Gar. STB 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OML1A	21-12-2008	21-12-2006		99,000		
133		EO ML 2001 Tr. B Gar. BNA 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OML1B	21-12-2008	21-12-2006		99,000		
134		EO ML 2001 Tr. C Gar. BH 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OML1C	21-12-2008	21-12-2006		100,000		
135	AIL	EO AIL 2005 Tr. 1 Gar. BNA 7ans AP 6,5%	OAI5A	16-08-2010	16-08-2007		100,000		
136		EO AIL 2005 Tr. 2 Gar. BT KD 7ans AP 6,5%	OAI5B	16-08-2010	16-08-2007		100,000		
137	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/05	OPANA	31-05-2009	31-05-2007		100,000		
138		EO PANOBOIS 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/05	OPANB	31-05-2009	31-05-2007		100,000		
139	TOUTA	EO TOUTA 2002 Tr. A Gar. UB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 25 / 09	OTOTA	24-09-2009	24-09-2007		100,000		
140		EO TOUTA 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 25 / 09	OTOTB	24-09-2009	24-09-2007		99,980		
141	SEPCM	EO SEPCM 2002 Gar. BS 7ans AP à 7,5% j. 01 / 04	OSEPC	31-03-2010	31-03-2007		98,700		
142	MOURADI AFRICA	EO AFRICA 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRA	16-09-2010	16-09-2007		100,000		
143		EO AFRICA 2003 Tr. B Gar. BH 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRB	16-09-2010	16-09-2007		99,700		
144		EO AFRICA 2003 Tr. C Gar. ATB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRC	16-09-2010	16-09-2007		100,000		
145		EO AFRICA 2003 Tr. D Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRD	16-09-2010	16-09-2007		100,000		
146	EL KANTAOUI	EO SELIMA CLUB 2002 Tr. A Gar. AB							

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING A	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
167				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	13,300			H	
168				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	7,680				
169				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	5,620				
170				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	13,650				
171				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	8,630				
172				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	1,320			B	
173				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,020	0,980	0,980		
174				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	4,280			B	
175				TUNISAIR (da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,510			B	
176				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,460				
177				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,420			B	
178				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,390				
179				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,170			B	
180				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - BSDA)	0,590				
181				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp 39. 01/09/1997 - BS39)	0,380			B	
182				BIAT (da. 4/60. cp 32. 16/02/1998 - BIA32)	3,090			B	
183				BIAT (da. 1/24. cp 36. 31/12/1999 - BIA36)	1,860			B	
184	10			BIAT NS lib. ¼ j 01-01-2007 - BINS6	30,980				
185				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,660				
186				BH (da. 1/20 cp 12. 15/09/1999 - BH12)	1,510				
187				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	1,170			B	
188				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,600			B	
189	5			BH NG j 01-07-2007 - BHNG7	24,050			B	
190	5			BH NS j 01-07-2007 - BHNS7	24,050	23,340	23,340		
191				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	1,850				
192				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	7,110			B	
193				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	4,790			B	
194				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	3,360			B	
195				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	2,450			B	
196				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,280			B	
197				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	16,670				
198				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	53,980				
199				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	22,520				
200				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	49,550	47,990	47,990		
201				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	97,250			B	
202				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	55,470				
203				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	47,320				
204				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	30,930				
205				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	21,840	18,960	18,960		
206				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	16,260				
207				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	15,530	13,550	13,550		
208				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	3,110			H	
209				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	9,520			B	
210				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	17,190				
211	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)	4,000				
212				PBHT (da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,140				
213				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	2,970				
214				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	2,590			B	
215				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,130				
216				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,190				
217				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,790				
218				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	5,190				
219				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	4,670				
220				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	3,970			B	
221				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	7,360				
222				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	3,500				
223				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,290				
224				SMG (da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	13,710				
225				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	8,030				
226				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	7,710				
227				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	6,040				
228				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	2,560			B	
229				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	1,070			B	
230				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	1,070				
231				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,980			B	
232				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,950				
233				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	4,910			B	
234				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,540				
235				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,300				
236				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,320				
237				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,090				
238				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	5,820				
239				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	2,330			B	
240				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPL3)	3,140			B	
241				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPL7)	2,550				
442				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,530				
243				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	0,500				
244				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,250			B	
245				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	0,330	0,310	0,310		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

MARCHE HORS - COTE TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
246	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	4,960				
247	10	0,600	20-09-2007	SITEX - Société Industrielle des Textiles	8,190	8,050	8,050		
248	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	16,550				
249	5	0,700	25-04-2007	SALIM - Société d'Assurances SALIM	5,790				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

MARCHE HORS - COTE LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
250				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,610				
251				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,150				
252				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,120			B	
253				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,110			B	
254				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,210			B	
255				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,550			B	

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = MARCHE OBLIGATAIRE

VALEURS		DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
BTNB BTNB Novembre 1997 10ans AP 8,63 % VF : 100 dinars						
EMPRUNTS						
SOCIETE HELA D'ELECTROMENAGER ET DE CONFORT	E O. BATAM 2000 Sans AP à 7,75% j. 16/05 **		16-05-2004			
SOCIETE DJERBA AGHIR	E O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2007			
	E O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2007			
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
	E O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
	E O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
	E O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - PENELOPE	E O. PENELOPE 2001 Gar. BTE 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 01/11	31-10-2008	31-10-2007			

* : Emprunts pris en charge par la STICODEVAM

** : Cet emprunt a fait l'objet d'une décision de rééchelonnement publiée par avis au bulletin du CMF du 16 septembre 2005.

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			1.520				
15	1/2			BNA - BANQUE NATIONALE AGRICOLE	10.000				
21	1/3				2.604				
27	1/3				6.510				
33	1/4	01-01-86			3.906				
41	1/11	01-10-91			1.302				
45	1/20	15-02-94			0.682				
49	1/30	02-05-95			0.440				
29	3/50	03-08-92		BS - BANQUE DU SUD	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - BANQUE DE TUNISIE	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			9.000				
141	1/10	19-08-05			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		TUNISIE LEASING	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		AIR LIQUIDE TUNISIE	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - BANQUE DE L'HABITAT	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE			
TRANSACTIONS PROGRAMMEES								
Sté Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul - SRTGN	5	5.000	30-11-2007	5.000		450	SOFIGES	06-12-2007
Sté Régionale d'Importation et d'Exportation - SORIMEX	5	8.000	10-05-2007	8.000		248	STBC	06-12-2007
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT (10,54% du capital)	10	13.500	06-04-2007	11.000		210 877	CGF	07-12-2007
Sté Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation AMINA	100	120.000	31-08-2007	100.000		3 000	CGF	07-12-2007
OFFRES SANS CONTREPARTIE								
Sté d'Etudes et de Prestation de Service - AGRO-SERVICE	100			102.000		100	BNAC	
Sté Tunisienne d'Acconage et Manutention - STAM (8,25% du capital)	10			27.146		222 390	BNAC	

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR VOIE DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOLBA « SOPAT »

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse, la Société de Production Agricole Tébolba « SOPAT » ouvre son capital social au public à hauteur de **26,14%** par augmentation de capital par voie de souscription publique -OPS- et qui sera réalisée aux conditions ci-après:

I- ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE SOPAT AU MARCHE ALTERNATIF DE LA BOURSE

La Bourse a donné en date du 14 Novembre 2007 son accord de principe pour l'admission, au Marché Alternatif de la Cote, de la totalité des 1 477 258 actions ordinaires composant le capital social actuel ainsi que les 522 742 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital de la société SOPAT par voie de souscription publique, soit un total de 2 000 000 actions de nominal 5 dinars chacune.

II- PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination : Société de Production Agricole Tébolba « SOPAT »

Siège social : Avenue du 23 Janvier - BP 19 – 5080– Tébolba

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 6 Janvier 1990

Capital social : 7 386 290 dinars divisé en 1 477 258 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Objet social :

La société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux ;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovin, bovin, caprin ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants.

III- MODALITES DE L'OFFRE:

1- Période de validité de l'offre

L'offre publique de souscription est ouverte au public du **3 Décembre 2007** au **15 Décembre 2007** inclus.

2- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1er janvier 2007**.

3- Prix de l'Offre

Pour la présente offre, le prix de l'action SOPAT a été fixé à **11 dinars**, et ce tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

4- Intermédiaires en Bourse chargés de l'opération

MAC SA et **SICOFI** deux intermédiaires en Bourse, sont chargés de l'introduction et de la réalisation de la présente Offre Publique de Souscription.

5- Etablissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « SOPAT » exprimées dans le cadre de la présente offre. La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible **N°I 2407000010800033658** ouvert auprès de l'UIB agence Mahdia.

6- Nombre de titres objet de l'Offre Publique de Souscription

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 522 742 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 26,14% du capital après la réalisation de ladite augmentation. Ces actions portent jouissance à partir du 1^{er} janvier 2007.

7- Modalité et délai de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre publique de souscription (OPS) de 522 742 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 26,14% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Septembre 2007.

Trois (3) catégories de demandes de souscription peuvent être émises dans le cadre de la présente offre :

–Catégorie A : les demandes de souscription sont réservées aux personnes physiques et/ou morales et aux institutionnels sollicitant un nombre d'actions inférieur ou égal à 10 000 actions.

–Catégorie B : les demandes de souscription sont réservées aux institutionnels sollicitant un nombre d'actions supérieur à 10 000 actions et inférieur à 45 000 actions.

–Catégorie C : les demandes de souscription sont réservées aux institutionnels sollicitant un nombre d'actions supérieur ou égal à 45 000 actions.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux Intermédiaires en Bourse. Ces derniers doivent préciser obligatoirement, le numéro de la demande de souscription, la date de dépôt, l'identité complète du demandeur de souscription, et la quantité de titres demandés.

L'identité complète du demandeur de souscription comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;

-Pour les personnes physiques mineures tunisiennes, le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité du père ou du tuteur légal ;

- Pour les personnes morales tunisiennes, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce;

- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la raison sociale ainsi que la nature et les références des documents présentés.

- Pour les institutionnels, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce s'il y a lieu et pour les FCP l'identification du gestionnaire suivie de la dénomination du FCP ;

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (**50**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social soit **10.000 actions** pour les non institutionnels, et **5%** du capital social soit **100.000 actions** pour les institutionnels. Pour ces derniers la quantité maximale par catégorie doit être respectée.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'offre.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

– Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.

– Demandes de souscription équivalentes au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la demande émise auprès de l'intermédiaire ayant le meilleur rang (celui qui a transmis ses plis à la Bourse avant les autres) sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées ci-dessus. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR VOIE DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA « SOPAT »

(SUITE)

8- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action SOPAT a été fixé à **11,000 dinars**, et ce tous frais, commissions, courtages et taxes compris. Le règlement des demandes de souscription par les souscripteurs s'effectue au comptant auprès de l'intermédiaire en bourse au moment du dépôt de la demande.

En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, l'intermédiaire en bourse avise chaque souscripteur du nombre d'actions qui lui ont été accordées par la commission de dépouillement et lui restitue le solde constitué par le différentiel entre le montant des versements effectués et le montant effectif des actions souscrites, et ce sans frais, ni intérêts, dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'offre.

9- Transmission des demandes et centralisation:

Les intermédiaires en bourse établissent, **par catégorie**, les états des demandes de souscription reçues de leurs clients indiquant le numéro de la demande de souscription, l'identifiant du mandataire (pour les non Institutionnels), la date de dépôt de la demande de souscription, l'identité complète des demandeurs de souscription, telle que précisée ci-dessus, la quantité demandée par acquéreur, le nombre total des demandeurs de souscription; le nombre total de titres demandés par intermédiaire.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

Les états des demandes de souscription doivent être accompagnés d'un support informatique (de préférence un CD) comportant les mêmes données.

Les modèles des états des demandes de souscription sont mis, par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre le contenu du support informatique (le CD) et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Les intermédiaires en bourse devront transmettre à la BVMT, sous plis fermés, l'état des demandes de souscription et les supports informatiques au plus tard le **mardi 18 décembre 2007 à 13heures**.

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel -Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis à l'intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

10- Ouverture des plis et dépouillement

Les états seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la Commission de dépouillement composée de représentants du CMF, de l'AIB, de la BVMT, de MAC SA et de SICOFI, intermédiaires en bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

11- Mode de répartition des titres

Les actions à souscrire seront réparties en trois catégories:

-30%, soit 156 823 actions, pour la catégorie A « les demandes de souscription sont réservées aux personnes physiques et / ou morales et aux institutionnels sollicitant un nombre d'actions inférieur ou égal à 10000 actions ».

-17,5%, soit 91 480 actions, pour la catégorie B « les demandes de souscription sont réservées aux institutionnels sollicitant un nombre d'actions supérieur à 10 000 actions et inférieur à 45 000 actions ».

-52,5%, soit 274 439 actions, pour la catégorie C « les demandes de souscription sont réservées aux institutionnels sollicitant un nombre d'actions supérieur ou égal à 45 000 actions ».

Le mode de satisfaction de ces demandes de souscription se fera comme suit:

- Pour la **catégorie A**, les demandes de souscription seront satisfaites au **prorata** sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité **offerte**/quantité **demandée** et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement. En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie A, le reliquat sera affecté à la catégorie **C puis** à la catégorie **B**.

- Pour la **catégorie B**, les demandes de souscription seront satisfaites au **prorata** sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité **offerte**/quantité **demandée** et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement. En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie B, le reliquat sera affecté à la catégorie **C puis** à la catégorie **A**.

- Pour la **catégorie C**, les demandes de souscription seront satisfaites au **prorata** sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité **offerte** / quantité **demandée** et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement. En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie C, le reliquat sera affecté à la catégorie **B puis** à la catégorie **A**.

12-Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. En cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, le nombre de demandes de souscription retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

13- Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'OPS connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes étant prises en charge par la STICODEVAM et inscrites sur ses comptes depuis le 19 Novembre 2007, sous le **code TN007290018**. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Le registre des actionnaires sera tenu par la SICOFI, Intermédiaire en bourse.

14- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le Marché Alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis de réalisation de l'augmentation de capital sur le bulletin officiel de la BVMT.

15-Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par la SOPAT pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant les deux exercices suivant son introduction.

16-Contrat de régulation du cours des titres et contrat de liquidité

• CONTRAT DE LIQUIDITE

Les actionnaires de référence (les frères LAHMAR) se sont engagés à consacrer **150.000 dinars** et **15.000 titres** pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée **d'une année** à partir de la date d'introduction au marché alternatif de la cote de Bourse des actions SOPAT. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse SICOFI.

• REGULATION DU COURS BOURSIER

Dans sa cinquième résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2007 a décidé d'autoriser la société à réguler son cours boursier après l'introduction de la société en Bourse, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'augmentation de capital par voie de souscription publique et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 07/580 du 21 Novembre 2007, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la SOPAT, des intermédiaires en Bourse chargés de l'opération (MAC SA et SICOFI), auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site web de la Bourse www.bvmt.com.tn